

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans le dernier cas ; Et du droit de modifier le récépissé des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Août 1874.

Chronique générale.

On a récemment distribué aux membres de l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à l'administration de l'armée. Ce projet a été élaboré par une commission mixte, présidée par M. d'Audiffret-Pasquier ; il est divisé en 6 titres et 60 articles. Le rapporteur de cette commission, M. Léon Baudouin, conseiller référendaire à la cour des comptes, détermine ainsi les causes du mauvais fonctionnement de nos services militaires pendant la campagne de 1870-1871.

« Depuis nos derniers désastres, l'opinion publique s'était vivement préoccupée de l'administration militaire. Elle avait confondu, dans un sentiment souvent injuste, les fautes des hommes et les vices des institutions, et avait rendu presque uniquement responsable du mauvais fonctionnement des services le corps qui personnifiait l'administration.

« Si les troupes avaient manqué de vivres, si les blessés avaient manqué de soins, on s'en prenait au corps de l'intendance. On ne recherchait pas quelle part devaient avoir dans ce dénuement le défaut de préparatifs, l'insuffisance des ordres supérieurs, les hésitations incessantes dans la direction générale de l'armée, l'imprévoyance et l'incurie des soldats eux-mêmes.

« On oubliait les circonstances exceptionnelles d'une guerre constamment malheureuse, au milieu desquelles les combinaisons étaient à chaque instant déjouées, où chefs et soldats étaient trop souvent forcés d'aller à l'aventure, où la meilleure organisation eût été impuissante à fournir un service régulier.

« On avait besoin d'une responsabilité sur laquelle on pût rejeter toutes ces souffrances ; on trouvait l'intendance militaire et on lui faisait supporter le poids des fautes communes.

« Plus tard, le sentiment de la justice vint modifier ces premières impressions. On examina les faits de sang-froid, on analysa les causes de nos revers, on chercha la part de chacun, et l'on reconnut que les institutions pouvaient être accusées plus que les hommes.

« Dans la constitution générale de l'armée, on fut frappé de la mauvaise répartition des contingents, de leur manque d'instruction, de la lenteur des réserves à rejoindre leurs corps, de la formation improvisée des corps d'armée en temps de guerre. On sentit tous les inconvénients du système, qui consiste à prendre un divisionnaire à Lille, un brigadier à Perpignan, un intendant en Algérie, à placer tous ces fonctionnaires, appelés des quatre points cardinaux, dans une action commune, sans que rien leur ait révélé leurs caractères, leurs aptitudes réciproques, sans que des fonctions exercées en commun, côte à côte, leur aient inspiré les uns dans les autres la confiance si nécessaire pour bien gérer leur commune responsabilité, et alors que sous peu de jours on doit se trouver en présence de l'ennemi. »

La Gazette de Cologne se fait écrire de Paris ce qui suit :

« La note publiée aujourd'hui par le Journal officiel n'a guère produit de sensation à Paris ; on l'a lue avec méfiance, croyant qu'il ne s'agissait que d'infliger un blâme *pro forma* à Mgr l'archevêque. On ne savait pas que, dans le cas où le gouvernement ne se serait pas prononcé contre ce dernier et n'aurait pas, en outre, consenti à rappeler définitivement l'Orénoque des eaux de Civita-Vecchia, le ministre italien, M. Nigra, aurait demandé ses passeports. L'attitude énergique du gouvernement italien s'explique par la nécessité dans laquelle il se trouvait de donner une satisfaction à l'opinion publique en Italie. Les Italiens ne nient nullement que l'empereur Napoléon leur a rendu des services qui exigent leur reconnaissance ; mais ils sont d'avis qu'ils ont déjà amplement payé ces services non-seulement par la cession de Nice et de la Savoie, mais encore en tolérant si longtemps les intrigues cléricales et les agissements des ultramontains, toujours favorisés par le gouvernement. Ils en ont assez et ne veulent plus les souffrir. »

L'Univers, qui reproduit cet article, ajoute :

« Le correspondant de la Gazette de Cologne parle avec une assurance évidemment destinée à faire entrevoir que les communications qu'on vient de lire lui ont été adressées de Paris par la légation italienne elle-même. Cela ne nous étonnerait guère, vu les sentiments bien connus de M. Nigra qui, depuis des années, remplit les fonctions d'un courtisan de la Prusse, et, pour cette raison, n'hésitera pas à se mettre au service des correspondants aux gages de M. de Bismarck.

« Toutefois, il n'est pas impossible, et nous le désirons pour l'honneur de notre ministère, que la Gazette ait simplement servi à ses lecteurs une de ces nouvelles à sensation que la presse libérale sait si bien inventer, quand il s'agit de préparer l'opinion publique et de la gagner en faveur d'une mesure réprochée non-seulement par le vrai bon sens politique, mais encore par le sentiment d'honneur et de religion.

« Le rappel de l'Orénoque serait, en effet, de tout temps, mais surtout dans les circonstances présentes, une des plus grandes fautes politiques que puisse commettre le gouvernement ; ce serait une humiliation de plus pour la France, et celle-ci, en la tolérant, s'aliénerait à jamais les sympathies du monde catholique. En abdiquant le poste d'honneur que M. Thiers lui-même a voulu nous maintenir auprès du Saint-Père, nous abdiquerions en même temps le rôle de nation chrétienne, et ce n'est qu'à ce titre que nous pouvons et devons espérer de la Providence, qu'après tant de malheurs, elle nous rendra notre ancienne prospérité.

« Nous avons cru bon de signaler ce qui, au dire de la Gazette de Cologne, se trame entre la légation italienne et notre gouvernement. Peut-être celui-ci voudra-t-il profiter des vacances parlementaires pour porter le coup funeste qu'il paraît avoir médité depuis assez longtemps déjà, et ajouter ce nouvel outrage à tous ceux dont Pie IX est journellement abreuvé, enfin, pour s'allier ouvertement à la politique italienne. Nous demandons encore une fois si les députés catholiques voudront se séparer sans avoir demandé à ce sujet des explications nettes et précises à M. le duc Decazes ? »

Le Moniteur croit pouvoir démentir la nouvelle rapportée par la Patrie, que l'ambassadeur d'Allemagne avait présenté des observations au sujet de son attitude dans les affaires d'Espagne.

Au sujet de ces affaires, voici ce qu'on lit dans la Patrie :

« On parle de l'envoi d'un avis allemand dans les eaux de la Bidassoa, à l'embouchure de cette rivière qui serait considérée comme neutre et dont, par conséquent, la police peut être faite par toutes les puissances.

« La Bidassoa, à son embouchure, en reliant les deux rives à Béthobie ainsi qu'à l'île des Faisans, est moins large que la Seine à Paris.

« L'envoi de cet avis aurait été décidé sur la nouvelle de la mise à mort par les carlistes d'un officier prussien, M. Hermann-Brandeis, qui se trouvait au service des seranistes. »

Ce Brandeis, qui paraît être une variation de Schmidt, est, en tout cas, pour prouver qu'il y avait bien des Prussiens dans l'armée de Serrano.

M. le ministre de l'intérieur s'occupe de l'application sévère de la nouvelle loi sur les municipalités. Il veille à ce que partout, en France, on s'occupe de la confection des nouvelles listes électorales. A ce propos, il vient d'adresser à tous les préfets une circulaire appelant l'attention de ces hauts fonctionnaires sur l'article 5 de la loi. Il rappelle qu'en vertu de cet article, les commissions chargées de la révision des listes électorales ne doivent pas se borner à faire d'office les inscriptions obligées, mais surtout provoquer les inscriptions de personnes qui, justifiant de leur qualité de Français, ont deux ans de domicile effectif dans la commune.

Les maires ont été, à leur tour, engagés par les préfets à porter toute leur attention à la confection de ces listes.

Nous extrayons les lignes suivantes d'un article publié dans le Constitutionnel :

« Ceux qui ont proposé la dissolution ne l'admettent visiblement pas comme un remède opportun et efficace à nos maux. Autrement, s'ils étaient persuadés que là est le salut, qu'est-ce qui les empêche de l'opérer d'eux-mêmes, cette dissolution ?

« Car enfin, si les 332 députés qui ont voté pour la dissolution avaient eu la constance et la vigueur de se démettre, est-ce que ces 332 démissions n'entraîneraient pas la dissolution ?

« Or, pas une démission n'a été donnée. Il en résulte clairement que c'était là une manœuvre de guerre et non pas l'impérieuse suggestion d'une conscience bien éclairée et bien résolue. »

On étudie en ce moment, au ministère de la guerre, une nouvelle organisation de musiques militaires, d'après un plan projeté par le général de Cissey.

Il a été question, cette semaine, dans les conseils du gouvernement, du rétablissement général de la taxe de la boulangerie.

Un rapport de M. le ministre du commerce est attendu pour prendre une décision.

LES ÉCOLES CONGRÉGANISTES A PARIS.

Nous lisons dans l'Union, de Paris :

« Nous constatons l'an dernier à pareille époque les grands avantages obtenus par les Frères de la Doctrine chrétienne sur les écoles laïques dans le concours ouvert pour les bourses d'externe aux écoles municipales supérieures de Paris.

« Le concours de cette année a prouvé d'une manière plus éclatante encore la supériorité de l'enseignement religieux sur l'enseignement patronné par le conseil municipal.

« Sur les 125 écoles communales de garçons, les laïques en ont 74 et les Frères 54 seulement.

« 505 élèves ont été inscrits au concours ; 233 pour les écoles laïques et 272 pour les écoles chrétiennes, quoique celles-ci aient un nombre d'élèves inférieur de 3,000 environ. 213 élèves ont été admis aux épreuves définitives, 59 pour l'enseignement laïque, et 154 pour l'enseignement congréganiste. Il y avait 185 bourses à donner : les élèves des Frères de la Doctrine chrétienne en ont obtenu 134, et les laïques 48.

« Et il y a ceci de remarquable dans ce concours que les 20 premiers numéros, sauf le n° 5, ont été obtenus par les élèves congréganistes.

« Sur les 48 boursiers laïques, 28 sont classés dans la seconde moitié de la liste, depuis le n° 93 jusqu'au n° 185. Les cinq derniers numéros, 181, 182, 183, 184 et 185, appartiennent aux laïques, comme les 4 premiers appartiennent aux congréganistes.

« Quel plus irréfutable argument peut-on présenter en faveur de l'enseignement religieux ? Voilà des résultats que nous offrons à la méditation de nos municipaux dont la tendresse pour l'enseignement laïque n'a plus d'excuse plausible. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Au sujet des menaces d'intervention allemande en Espagne, on lit dans le Nord, organe avoué de la politique russe :

« L'escadre allemande aura sans doute pour principale mission de ranimer le zèle de la marine espagnole et de l'aider à surveiller les côtes. Cette escadre ne se composerait du reste, jusqu'à nouvel ordre, s'il faut en croire le Kieler Zeitung, que des canonnières Nautilus et Albatros, ce qui semble complètement exclure l'hypothèse d'une véritable intervention matérielle.

« Suivant l'Opinion, le cabinet de Berlin aurait invité les autres puissances à envoyer également des escadres sur les côtes d'Espagne ; la feuille ministérielle de Rome ne dissimule pas toutefois l'incertitude où l'on est généralement de l'efficacité d'une semblable mesure, du moment où l'idée d'une intervention proprement dite est repoussée par tout le monde.

« La presse allemande répudie cette idée non moins énergiquement que les journaux des autres pays. « Ni l'Allemagne, s'écrit la National Zeitung, ni aucune autre puissance n'est appelée à détruire le carlisme ; c'est l'affaire de l'Espagne. » Pour la feuille que nous citons, l'envoi de forces navales allemandes dans les eaux d'Espagne est uniquement destiné à protéger la vie et les propriétés des Allemands qui peuvent se trouver

dans les provinces occupées par les carlistes. Comment cette protection, pourra-t-elle, le cas échéant, s'exercer pratiquement? C'est ce que la *National Zeitung* ne dit pas. Elle se contente d'exprimer l'espoir que la présence d'une escadre allemande dans le voisinage des côtes espagnoles fera faire de salutaires réflexions au quartier général de don Carlos.

» La *Wiener Presse* continue également à défendre énergiquement la thèse de la non-intervention contre la *Neue Presse*, un des rares journaux qui soutiennent la doctrine opposée.

» La *Presse* estime que l'entreprise recommandée par son confrère à l'Allemagne, serait absolument « insensée », et que le gouvernement allemand sait trop bien qu'une intervention serait la mort de la république espagnole, pour vouloir se lancer dans cette funeste voie. « Le gouvernement du maréchal Serrano; ajoute la feuille viennoise, ne peut trouver un titre à son existence légale que dans sa victoire sur l'insurrection. Il serait perdu le jour où il avouerait son impuissance en invoquant le secours de l'étranger. »

» Il est douteux d'ailleurs qu'on ait jamais songé bien sérieusement à Berlin à une intervention. Mais, si l'on y a songé, il est possible qu'on n'a pas tardé à renoncer à ce projet, contre lequel se sont élevés partout, à commencer par l'Allemagne, des objections irréfutables. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves de l'Institution Saint-Louis. Nous reviendrons sur cette fête, dont l'éclat laissera de si beaux souvenirs chez les nombreux témoins qui y ont assisté. Pour aujourd'hui, nous nous bornons à faire connaître les lauréats.

Sur le compte-rendu par le ministre de l'intérieur des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de juin 1874, et aux termes d'un rapport approuvé par le Président de la République, le 19 juillet, des médailles d'honneur ont été décernées aux personnes dont les noms suivent :

M. A. 2^e classe. — Pasquier (Henri), employé de commerce à Saumur; 12 mars 1874 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture dans laquelle se trouvaient trois personnes.

M. A. 2^e classe. — Hiron (Edouard), âgé de 44 ans, domicilié aux Rosiers; 12 juin 1874 : sauvetage d'un jeune homme sur le point de se noyer.

M. A. 2^e classe. — Largeaud (François), boulanger à Saumur; 20 juin 1872 : a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un suicide a eu lieu comme de Parnay.

Le sieur Antoine Ernoult, âgé de 34 ans, célibataire, demeurant au lieu dit la Basse-Rue, était atteint, depuis trois jours, d'une fièvre cérébrale. Trompant la surveillance de sa famille, il sortit de son lit, vers une heure du matin, et courut se précipiter dans

une boire voisine, d'où il ne put être retiré qu'une demi-heure après.

Par arrêté de M. le préfet de la Vienne en date du 3 août, M. de Lafont, ingénieur des ponts-et-chaussées, remplissant les fonctions d'ingénieur en chef, est nommé ingénieur en chef du contrôle du chemin de fer d'intérêt local de Poitiers à Saumur, en remplacement de M. Compaing, nommé inspecteur général.

Le *Journal officiel* a promulgué la loi du 30 juillet relative à l'époque de la prochaine session ordinaire des conseils généraux, et dont voici la teneur :

Art. 4^{er}. La prochaine session ordinaire des conseils généraux de département, qui devait s'ouvrir le 17 août, est ajournée jusqu'à ce qu'il ait pu être procédé au renouvellement triennal de ces assemblées, sur les listes électorales dressées en exécution de la loi du 7 juillet 1874. Elle s'ouvrira le 19 octobre prochain.

Art. 2. Les élections auxquelles il y aurait lieu de procéder pour le remplacement des conseillers généraux ou des conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante, auront lieu en même temps que les élections pour le renouvellement de ladite série.

Art. 3. Sont applicables aux élections du conseil d'arrondissement les articles 5 et 12 de la loi du 10 août 1871.

Les détenus politiques qui, depuis plusieurs années déjà, subissaient leur peine à la maison centrale de détention de Nîmes, viennent d'être transférés à Thouars, dans un local spécialement affecté aux condamnés de cette catégorie, et où ils n'auront plus à subir l'humiliante promiscuité que forcément ils avaient à supporter dans une maison centrale de détention.

L'*Union républicaine du Midi* annonce que le dernier convoi est parti vendredi dernier. On nous dit, ajoute ce journal, et nous l'apprenons avec plaisir, que plusieurs d'entre eux viennent d'être l'objet, de la part de la commission des grâces, de mesures de clémence. Nous félicitons cette commission d'être entrée dans cette voie. Chacun verrait avec plaisir l'ère de l'apaisement et de la miséricorde.

UN NAUFRAGE A LA POINTE.

Dimanche, c'était fête à la Pointe, commune de Bouchemaine, près Angers: un grand nombre de personnes s'étaient portées sur ce point pour se divertir; il y avait courses et jeux sur l'eau avec le concours de la Société nautique d'Angers et de la musique de Savennières.

Vers cinq heures du soir, un accident qui aurait pu être grave a failli attrister la fête. Deux petits bateaux fort étroits naviguaient côte à côte, montés par deux dames, un petit garçon et deux hommes; les bateaux s'étant trop rapprochés l'un de l'autre, les rames s'embarassèrent, et la secousse produite par cet incident fit chavirer en même temps les deux nacelles. Les cinq personnes qui étaient dedans tombèrent à l'eau, et elles allaient peut-être périr lorsqu'un marinier, dont nous ne connaissons pas le nom, se précipita avec sa barque sur le lieu du naufrage et recueillit en quelques minutes l'enfant d'abord,

puis les deux dames et ceux qui les accompagnaient. Le sauvetage se fit si rapidement qu'on eut heureusement à ne déplorer aucun malheur. L'une des dames avait son ombrelle ouverte à la main, au moment où les bateaux chaviraient; elle eut la bonne idée de ne pas s'en dessaisir; elle dut à cette circonstance de se maintenir sur l'eau jusqu'au moment où le sauveteur put la recueillir dans son bateau.

Nos amateurs de navigation en ont été quittes pour la peur et pour un bon bain froid, grâce à l'empressement et à la présence d'esprit du marinier dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom.

(*Journal d'Angers.*)

POITIERS. — Hier matin, à huit heures, ont eu lieu les obsèques des cinq malheureuses victimes de l'accident de dimanche soir. La messe a été dite à la chapelle de l'Hôtel-Dieu par M. l'aumônier, et les corps ont été portés au cimetière de Chilvert. Les cercueils, portés chacun par quatre hommes, avançaient à la suite les uns des autres, celui du maréchal des logis fourrier en tête. Quatre hommes du même grade tenaient les cordons de chaque poêle et étaient à peine maîtres de leur émotion. Derrière les cercueils marchaient M. le général de Bar, le colonel et le lieutenant-colonel du 33^e d'artillerie, tous les officiers et sous-officiers des deux régiments d'artillerie et tous ceux d'autres armes qui se trouvent à Poitiers et qui avaient pu s'y rendre, infanterie, gendarmerie, pompiers, etc.

On peut dire que ce triste cortège a traversé la ville au milieu de l'émotion générale.

Voici le nom, l'âge et la demeure des cinq victimes :

Félène, maréchal des logis, né à Metz, le 8 janvier 1849;

Guyamard, maréchal des logis fourrier, né à Pornic (Côtes-du-Nord), le 9 mars 1851;

Duchaussois, maréchal des logis, né à Beauvais (Oise), le 29 janvier 1851;

Hébert (Charles), brigadier, né à Hendeourt (Meuse), le 9 novembre 1854;

Perchet (François-Louis), né à Auge (Haute-Saône), le 20 octobre 1854.

Les obsèques de Mgr Fillion ont eu lieu samedi, dans la cathédrale du Mans. Toutes les troupes de la garnison étaient sur pied ou escortaient le convoi dont faisaient partie toutes les corporations religieuses de la ville, les séminaires, un nombreux clergé, le chapitre, les vicaires généraux de Versailles et de Séz, le révérendissime dom Guéranger, abbé de Solesmes, NN. SS. les évêques de Laval, d'Angers, de Poitiers, de Nantes et de Chartres, Mgr l'archevêque de Tours officiant; toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires suivaient le char funéraire.

Après l'office divin, Mgr Fruchaud, archevêque de Tours, est monté en chaire et a rappelé, d'une voix émue, les hautes vertus et les grandes qualités du saint pasteur que la mort vient de nous ravir.

L'orateur s'est étendu sur la vie d'abnégation et de dévouement du saint évêque qui a administré pendant douze années le diocèse du Mans.

La parole de l'éloquent prélat a fait sur

son immense auditoire une profonde et douce impression.

Les cinq absoutes terminées, le corps a été descendu dans le caveau des évêques placé sous le chœur de la basilique de Saint-Julien.

Dernières Nouvelles.

Les membres de la gauche se promettent de faire une propagande très-active, pendant les vacances, dans les départements où ils doivent avoir lieu prochainement des élections: le Calvados, le Maine-et-Loire, la Seine-et-Oise, le Pas-de-Calais, les Alpes-Maritimes, la Drôme, l'Oise et le Nord.

La séance d'hier.

L'ordre du jour appelle la discussion de projets de loi d'intérêt local.

On passe à la discussion du budget de l'Assemblée.

M. Hervé de Saisy demande que l'on réduise dans le budget les frais d'éclairage du Corps législatif à Paris, et que l'on opère des réductions sur les crédits affectés à la bibliothèque que l'on ne remplit que d'ouvrages inutiles.

M. Courcelles répond qu'il n'est possible qu'à des dépenses nécessaires.

La demande de réduction est repoussée par l'Assemblée.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BERSOULÉ-VASLIN.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 3 août 1874, enregistré, le tribunal a rapporté son jugement du 11 mai 1874, fixant l'ouverture de la faillite du sieur Eugène Bersoulé-Vaslin, marchand de bois à Saumur, au 19 mars 1872, et a déclaré ledit jugement nul et de nul effet.

Pour extrait,
Le commis-greffier assermenté,
L. BONNEAU.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Théâtre de l'Opéra: scène dernière de *l'Esclave*, opéra en quatre actes et cinq tableaux, de MM. Ed. Fournier et Got, musique de M. Edmond Membrée; événements d'Espagne: arrivée de la division catalane à Vitoria, le bombardement d'Hernani par les carlistes; la foule devant l'Assemblée nationale, dans la soirée du 23 mai; cinquième centenaire de Pétrarque, à Avignon: les félibres: MM. Aubanel, Mistral et Roumanille; discours de M. le commandeur Nigra, ministre d'Italie; la messe en plein air devant le château des Papes; Salon de 1874: *Beaux de la pêche aux huîtres*, par les grandes marées, à Cancale, tableau de M. F. Feyen-Perrin; un théâtre chinois à San-Francisco; un marchand de fruits à Venise; le mont Ararat, en Arménie. — Rébus. — *l'Univers illustré* publie en ce moment le *Sphinx*; cette œuvre émouvante de M. Octave Feuillet, qui a été l'événement dramatique de l'année.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'*Univers illustré* sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

INSTITUTION SAINT-LOUIS.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

PRIX D'HONNEUR

PREMIÈRE DIVISION.

Prix donné par Monseigneur.

Prix pour les pensionnaires.

VICTOR GAUTHER, de Fontevault.

Prix pour les demi-pensionnaires.

MAURICE BÉRANGER, de Saint-Lambert-des-Levés.

DEUXIÈME DIVISION.

LÉON VOISINE, de Saumur.

MENTION

Accordée aux élèves qui ont mérité plus de cinq inscriptions mensuelles de premier degré au tableau d'honneur.

Gabriel Castaing (1), de la Capesterre (Guadeloupe, Antilles françaises).

(1) L'élève Gabriel Castaing n'a pas été admis à concourir pour le prix d'honneur, ayant obtenu ce prix l'année dernière dans la même division.

Marcel Poitou, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.
Henri Lecru, de Blou.
Alfred Palustre de Montifant, de Saumur.
François Guillot, de Saint-Just-sur-Dive.
Gaston Gaborit, de Saumur.
Louis Besnard, de Varennes-sous-Montsoreau.
René Metz, de Strasbourg.
Joseph Gilbert, de Varrains.
Louis Trapes, de Doué-la-Fontaine.
Louis Lamothe, de Saumur.
Emile Chevallier, de Montreuil-Bellay.
Raoul Gaborit, de Saumur.
Edouard Mesnet, de Saumur.
Léon Voisine, de Saumur.
Maurice Voisine, de Saumur.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

PREMIÈRE DIVISION.

1 Prix. Gabriel Castaing, 1 nom.
2 — Emmanuel Castaing, de la Capesterre (Guadeloupe, Antilles françaises).
1 Acc. Louis Trapes, 1 nom.
2 — Gaston Gaborit, 1 nom.
3 — Firmin Trapes, de Doué-la-Fontaine.
4 — Henri Gigault, de Saumur.

DEUXIÈME DIVISION.

1 Prix. Adolphe Couché, de Chinon (Indre-et-Loire).
2 — René Metz, 1 nom.
1 Acc. Paul Dezaunay, de Saumur.
2 — Benjamin Seigneur, de Dampierre.
3 — Jules Baudesson, de Saint-Lambert-des-Levés.

TROISIÈME DIVISION.

1 Prix. Joseph Gilbert, 1 nom.
2 — Alphonse Jouteux, de Richelieu (Indre-et-Loire).
1 Acc. Georges Simonnet, de Menigoutte (Deux-Sèvres).
2 — François Ballu, du Puy-Notre-Dame.

QUATRIÈME DIVISION.

1 Prix. Louis Couché, de Chinon (Indre-et-Loire).
2 — Henri Chartrain, de Longué.
1 Acc. Georges Dezaunay, de Saumur.
2 — Paul Guérin, de Saumur.

CINQUIÈME DIVISION.

1 Prix. Paul Palustre de Montifant, de Saumur.
2 — Ernest Martin, de Saumur.
1 Acc. Maurice Busson, de Langeais (Indre-et-Loire).
2 — Albert Vêlé, de Saumur.
3 — Eugène Grosbois, de Savigné-sur-Lathan (Indre-et-Loire).

SIXIÈME DIVISION.

1 Prix. Léon Voisine, 1 cour. (prix d'honneur).
2 — Marius Chevillot, de Saumur.
1 Acc. Charles Regnard, de Saumur.
2 — Henri Fourneau, de Saumur.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

CLASSE DE TROISIÈME.

EXCELLENCE.

PREMIER CONCOURS.

Prix. Valentin Bigot, de Saumur.

- 1 Acc. Henri Lecru, 1 cour. 2 nom.
2 — André Castaing, 1 nom.
- Travail et Conduite.**
1 Prix. François Guillot, 1 cour. 1 nom.
2 — Henri Lecru, 1 cour. 2 nom.
- 1 Acc. Georges Hubert, 2 cour.
2 — Emile Pichot, de Mons (Vienne).
- Grammaire, Orthographe et Analyses.**
1 Prix. Henri Lecru, 2 cour. 2 nom.
2 — Georges Hubert, 2 cour. 1 nom.
1 Acc. Ernest Prudhommeau, 1 nom.
2 — François Guillot, 2 cour. 1 nom.
- Lecture.**
1 Prix. Georges Hubert, 3 cour. 1 nom.
2 — Ernest Prudhommeau, 2 nom.
- 1 Acc. Louis Gigault, de Saumur.
2 — Henri Lecru, 3 cour. 2 nom.
- Écriture.**
1 Prix. André Castaing, 2 nom.
2 — Emile Pichot, 1 nom.
- 1 Acc. Georges Hubert, 4 cour. 1 nom.
2 — Henri Lecru, 3 cour. 3 nom.
- Mémoire et Récitation.**
1 Prix. Georges Hubert, 4 cour. 2 nom.
2 — François Guillot, 2 cour. 2 nom.
- 1 Acc. André Castaing, 1 cour. 2 nom.
2 — Henri Lecru, 3 cour. 4 nom.
- Histoire et Géographie.**
1 Prix. Georges Hubert, 5 cour. 2 nom.
2 — François Guillot, 3 cour. 2 nom.
- 1 Acc. André Castaing, 1 cour. 3 nom.
2 — Henri Lecru, 3 cour. 5 nom.
- Arithmétique.**
1 Prix. François Guillot, 4 cour. 2 nom.
2 — André Castaing, 1 cour. 4 nom.
- 1 Acc. Henri Girard, de Saumur.
2 — Georges Hubert, 6 cour. 2 nom.
- Éléments de Géométrie et d'Arpentage.**
1 Prix. André Castaing, 2 cour. 4 nom.
2 — Henri Girard, 1 nom.
- 1 Acc. François Guillot, 5 cour. 2 nom.
2 — Louis Gigault, 1 nom.
- Éléments de Tenue des livres.**
Prix. Georges Bazille, de Villeveque.
1 Acc. Henri Lecru, 3 cour. 6 nom.
2 — Louis Gigault, 2 nom.
3 — Henri Girard, 1 cour. 1 nom.
- Langue Allemande.**
Prix. Georges Hubert, 6 cour. 3 nom.
1 Acc. André Castaing, 3 cour. 4 nom.
2 — Henri Lecru, 3 cour. 7 nom. (prix d'accessits).
3 — Ernest Prudhommeau, 1 cour. 2 nom.

ANNÉE PRÉPARATOIRE.

- EXCELLENCE.**
PREMIER CONCOURS.
Prix. Georges Jagot, de Saumur.
1 Acc. Eugène Grosbois, 1 nom.
2 — Albert Barbey, de Saumur.
- EXCELLENCE.**
SECOND CONCOURS.
Prix. Gustave Couraillon, de Fontevault.
1 Acc. Georges Jagot, 1 cour.
2 — Eugène Grosbois, 2 nom.
- Travail et Conduite.**
Prix. Gustave Couraillon, 1 cour.
1 Acc. Georges Jagot, 1 cour. 1 nom.
2 — Eugène Grosbois, 3 nom.
- Grammaire, Orthographe et Analyses.**
Prix. Georges Jagot, 1 cour. 2 nom.
1 Acc. Eugène Grosbois, 4 nom.
2 — Gustave Couraillon, 2 cour.
- Lecture.**
Prix. Eugène Grosbois, 5 nom.
1 Acc. Gustave Couraillon, 2 cour. 1 nom.
2 — Albert Barbey, 1 nom.
- Écriture.**
Prix. Georges Vergne, de Dampierre.
1 Acc. Clément Bloudeau, de Saumur.
2 — Gustave Couraillon, 2 cour. 2 nom.
- Mémoire et Récitation.**
Prix. Gustave Couraillon, 2 cour. 3 nom.
1 Acc. Georges Jagot, 2 cour. 2 nom.
2 — Ferdinand Lamoureux, de Varennes-sous-Montsoreau.
- Histoire et Géographie.**
Prix. Ferdinand Lamoureux, 1 nom.
1 Acc. Gustave Couraillon, 3 cour. 3 nom.
2 — Georges Jagot, 2 cour. 3 nom.
- Arithmétique.**
Prix. Gustave Couraillon, 3 cour. 4 nom.
1 Acc. Georges Vergne, 1 cour.
2 — Albert Barbey, 2 nom.
- Langue Allemande.**
Prix. Georges Jagot, 2 cour. 4 nom.
1 Acc. Gabriel Civray, de Montreuil-Bellay.
2 — Albert Barbey, 3 nom.

CLASSE PRIMAIRE

- PREMIÈRE DIVISION.**
EXCELLENCE.
PREMIER CONCOURS.
1 Prix. Moise Veronneau, de Saint-Cyr-en-Bourg.
2 — Charles Regnard, 1 nom.
1 Acc. Georges Barré, de Saumur.
2 — Léon Voisine, 2 cour.
3 — André Calvel, de Saumur.
4 — Ernest Martin, 1 cour.
- EXCELLENCE.**
SECOND CONCOURS.
1 Prix. Charles Regnard, 1 cour. 4 nom.
2 — Léon Voisine, 2 cour. 1 nom.
1 Acc. Georges Barré, 1 nom.
2 — Moise Veronneau, 1 cour.
3 — Albert Vétlé, 1 nom.
4 — André Calvel, 1 nom.
- Travail et Conduite.**
1 Prix. Georges Barré, 2 nom.
2 — Georges Brière, de Saumur.
1 Acc. Ernest Martin, 1 cour. 1 nom.
2 — André Calvel, 2 nom.
3 — Léon Foucher, de Saumur.
4 — Charles Martin, de Paris.

- Lecture.**
1 Prix. Charles Regnard, 2 cour. 1 nom.
2 — Léon Voisine, 3 cour. 1 nom.
- 1 Acc. André Calvel, 3 nom.
2 — Ernest Martin, 1 cour. 2 nom.
3 — Georges Barré, 1 cour. 2 nom.
4 — Charles Boiteau, de Saumur.
- Écriture.**
1 Prix. Albert Vétlé, 2 nom.
2 — Ernest Ruèche, de Saumur.
1 Acc. Charles Boiteau, 1 nom.
2 — Léon Jamin, de Saumur.
3 — Ernest Martin, 1 cour. 3 nom.
4 — Moise Veronneau, 1 cour. 1 nom.
- Orthographe.**
1 Prix. Charles Regnard, 3 cour. 1 nom.
2 — Marius Chevillot, 1 cour.
- 1 Acc. Georges Barré, 1 cour. 3 nom.
2 — Léon Voisine, 4 cour. 1 nom.
3 — Albert Vétlé, 1 cour. 2 nom.
4 — Moise Veronneau, 1 cour. 2 nom.
- Analyse grammaticale.**
1 Prix. Léon Voisine, 4 cour. 2 nom.
2 — Charles Regnard, 4 cour. 1 nom.
- 1 Acc. André Calvel, 4 nom.
2 — Moise Veronneau, 1 cour. 3 nom.
3 — Georges Barré, 1 cour. 4 nom.
4 — Albert Vétlé, 1 cour. 3 nom.
- Arithmétique.**
1 Prix. André Calvel, 5 nom.
2 — Léon Jamin, 1 nom.
- 1 Acc. Moise Veronneau, 1 cour. 4 nom.
2 — Ernest Ruèche, 1 cour.
3 — Léon Voisine, 5 cour. 2 nom.
4 — Georges Barré, 1 cour. 5 nom. (prix d'accessits).
- Mémoire et Récitation.**
1 Prix. Léon Voisine, 5 cour. 3 nom.
2 — Charles Regnard, 5 cour. 1 nom.
- 1 Acc. Georges Barré, 2 cour. 6 nom.
2 — Henri Fourneau, 1 nom.
3 — Georges Brière, 1 cour.
4 — Ernest Martin, 1 cour. 4 nom.
- Histoire et Géographie.**
1 Prix. Charles Regnard, 6 cour. 1 nom.
2 — Léon Voisine, 6 cour. 3 nom.
- 1 Acc. André Calvel, 1 cour. 5 nom. (prix d'accessits).
2 — Ernest Martin, 1 cour. 5 nom. (prix d'accessits).
3 — Georges Barré, 2 cour. 7 nom.
4 — Charles Boiteau, 2 nom.
- DEUXIÈME DIVISION.**
EXCELLENCE.
PREMIER CONCOURS.
Prix. Maurice Voisine, 1 nom.
1 Acc. René Brillatz, de Saumur.
2 — Georges Raimbault, de Saumur.
- EXCELLENCE.**
SECOND CONCOURS.
Prix. Maurice Voisine, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. René Brillatz, 1 nom.
2 — Léon Tulpin, de Saumur.
- Travail et Conduite.**
Prix. Maurice Voisine, 2 cour. 1 nom.
1 Acc. René Brillatz, 2 nom.
2 — Paul Salais, de Saumur.
- Lecture.**
Prix. Paul Salais, 1 nom.
1 Acc. Maurice Voisine, 3 cour. 1 nom.
2 — René Brillatz, 3 nom.
- Écriture.**
Prix. Léon Tulpin, 1 nom.
1 Acc. Eugène Juby, de Saumur.
2 — Maurice Voisine, 3 cour. 2 nom.
- Orthographe.**
Prix. Maurice Voisine, 3 cour. 3 nom.
1 Acc. Georges Raimbault, 1 nom.
2 — René Brillatz, 4 nom.
- Analyse grammaticale.**
Prix. Maurice Voisine, 4 cour. 2 nom.
1 Acc. René Brillatz, 5 nom.
2 — Georges Raimbault, 2 nom.
- Arithmétique.**
Prix. Maurice Voisine, 5 cour. 3 nom.
1 Acc. René Brillatz, 6 nom. (prix d'accessits).
2 — Léon Tulpin, 1 cour. 1 nom.
- Mémoire et Récitation.**
Prix. René Brillatz, 7 nom.
1 Acc. Maurice Voisine, 6 cour. 3 nom.
2 — Léon Tulpin, 1 cour. 2 nom.
- Histoire et Géographie.**
Prix. Georges Raimbault, 3 nom.
1 Acc. Maurice Voisine, 6 cour. 4 nom.
2 — Paul Salais, 1 cour. 4 nom.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE

- PREMIÈRE DIVISION.**
Travail et Conduite.
Prix. Fernand Mesnet, de Saumur.
- Lecture.**
1 Prix. Robert Barbey, de Saumur.
2 — Henri Raimbault, de Saumur.
1 Acc. Fernand Mesnet, 1 cour.
- 2 — Auguste Perraut, de Saumur.
- Écriture.**
1 Prix. Eugène Boret, de Saumur.
2 — Auguste Perraut, 1 nom.
- 1 Acc. Fernand Mesnet, 1 cour. 1 nom.
2 — Robert Barbey, 1 cour.
- Grammaire et Orthographe.**
Prix. Fernand Mesnet, 1 cour. 2 nom.
1 Acc. Eugène Boret, 1 cour.
2 — Auguste Perraut, 1 cour. 1 nom.
3 — Henri Raimbault, 1 cour.
- Calcul.**
1 Prix. Auguste Maitreau, de Bagneux.
2 — Charles Couraleau, de Saumur.
1 Acc. Fernand Mesnet, 2 cour. 1 nom.
2 — Henri Raimbault, 1 cour. 1 nom.
- Mémoire et Récitation.**
1 Prix. Fernand Mesnet, 2 cour. 2 nom.
2 — Eugène Boret, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Auguste Perraut, 1 cour. 2 nom.
2 — Robert Barbey, 1 cour. 1 nom.
- DEUXIÈME DIVISION.**
Travail et Conduite.
1 Prix. Albert Gaborit, d'Absac (Charente).
2 — Albert Marandet, de Saumur.

- Lecture.**
1 Prix. Emile Malécot, du Puy-Notre-Dame.
2 — Gustave Folliot, de Saumur.
Acc. Albert Garreau, de Saumur.
- Écriture.**
1 Prix. Alfred Gauthiot, de Saint-Lambert-des-Levés.
2 — Edouard Jouanne, de Saint-Hilaire-St-Florent.
Acc. Albert Garreau, 1 nom.
- Catéchisme et Histoire sainte.**
1 Prix. Albert Garreau, 2 nom.
2 — Alfred Gauthiot, 1 cour.
Acc. Gustave Folliot, 1 cour. 1 nom.
- Calcul.**
1 Prix. Albert Garreau, 1 cour. 2 nom.
2 — Edouard Jouanne, 1 cour.
Acc. Gustave Folliot, 1 cour. 2 nom.
- Mémoire et Récitation.**
1 Prix. Gustave Folliot, 1 cour. 3 nom.
2 — Albert Gaborit, 1 cour.
Acc. Alfred Gauthiot, 2 cour.
- TROISIÈME DIVISION.**
Lecture.
1 Prix. Prosper Chalot, de Saumur.
2 — Edmond Bigeau, de Saumur.
Acc. Charles Saulnier, de Saumur.
- Écriture.**
1 Prix. Gustave Cherruy, de Saumur.
2 — Charles Saulnier, 1 nom.
Acc. René Lardeux, de Saumur.
- Catéchisme.**
1 Prix. Prosper Chalot, 1 cour.
2 — Maurice Amiot, de Saumur.
Acc. Charles Saulnier, 1 cour. 1 nom.
- Calcul.**
1 Prix. René Lardeux, 1 nom.
2 — Edmond Bigeau, 1 cour.
Acc. Gustave Cherruy, 1 cour.
- Mémoire et Récitation.**
1 Prix. Charles Saulnier, 1 cour. 2 nom.
2 — René Lardeux, 1 cour. 1 nom.
Acc. Edmond Bigeau, 2 cour.

DESSIN.

- Grands dessins aux deux crayons et paysage.**
1 Prix. Emmanuel Castaing, 2 cour. 7 nom.
2 — Maurice Béranger, 2 cour. 3 nom.
1 Acc. Gabriel Castaing, 2 cour. 1 nom.
2 — Adolphe Couché, 4 cour. 3 nom.
3 — Alexandre Lemoine, 1 nom.
- Têtes ombrées et principes.**
1 Prix. Henri Gigault, 2 cour. 6 nom.
2 — Alfred Chevillot, 1 cour. 2 nom.
- 1 Acc. Alfred Palustre de Montifaut, 3 cour. 3 nom.
2 — Charles Boucharde, 3 cour.
3 — Ernest Martin, 2 cour. 6 nom.
- Dessin d'ornement.**
PREMIÈRE DIVISION.
1 Prix. Alexandre Lemoine, 2 nom.
2 — Prosper Beauvils, 10 cour. 3 nom.
- 1 Acc. Louis Trapes, 4 cour. 8 nom. (prix d'accessits).
2 — J.-B. Robin, 1 cour. 2 nom.
- DEUXIÈME DIVISION.**
1 Prix. André Castaing, 3 cour. 5 nom.
2 — Louis Gigault, 3 nom.
1 Acc. Louis Couché, 2 cour. 4 nom.
2 — Georges Hubert, 7 cour. 3 nom.
3 — Henri Girard, 1 cour. 2 nom.
- Dessin linéaire.**
PREMIÈRE DIVISION.
1 Prix. Désiré Renard, 5 cour. 5 nom.
2 — Etienne Pireault, 3 cour. 1 nom.
- 1 Acc. Prosper Beauvils, 11 cour. 3 nom.
2 — Valentin Bigot, 6 cour. 3 nom.
3 — Louis Falloux, 1 cour.
- DEUXIÈME DIVISION.**
1 Prix. André Castaing, 4 cour. 5 nom.
2 — Louis Couché, 2 cour. 5 nom.
1 Acc. Georges Hubert, 7 cour. 4 nom.
2 — Louis Gigault, 1 cour. 3 nom.
3 — Henri Girard, 1 cour. 3 nom.

MUSIQUE.

- Premier cours de solfège.**
PREMIÈRE DIVISION.
Prix. Gustave Garreau, 1 nom.
- DEUXIÈME DIVISION.**
1 Prix. Etienne Pireault, 4 cour. 1 nom.
2 — Victor Gautier, 1 cour.
1 Acc. Prosper Beauvils, 11 cour. 4 nom.
2 — Louis Besnard, 3 cour. 7 nom.
- Deuxième cours de solfège.**
1 Prix. Adolphe Couché, 4 cour. 4 nom.
2 — Paul Dezaunay, 1 nom.
- 1 Acc. Louis Couché, 3 cour. 5 nom.
2 — André Castaing, 5 cour. 5 nom.
3 — Georges Hubert, 7 cour. 5 nom.
4 — Ernest Prudhommeau, 1 cour. 3 nom.
- Troisième cours de solfège.**
1 Prix. Georges Brière, 1 cour.
2 Prix. { Georges Barré, 2 cour. 8 nom.
ex æquo. { André Calvel, 2 cour. 5 nom.
2 — Charles Regnard, 7 cour. 1 nom.
3 — Léon Voisine, 7 cour. 3 nom.
4 — Ernest Martin, 2 cour. 7 nom.
5 — Maurice Voisine, 6 cour. 4 nom.
- Violon.**
2^e Prix. { Albert Barbey, 4 nom.
ex æquo. { Gustave Garreau, 1 cour. 1 nom.
Acc. Gaston Gaborit, 2 cour. 8 nom. (prix d'accessits).
- Piano.**
1 Prix. Ernest Martin, 2 cour. 7 nom.
2 — Albert Charbonneau, 1 nom.
3 — Maurice Busson, 5 nom.
- Musique instrumentale.**
1 Prix. Victor Gautier, 2 cour.
2 — Etienne Pireault, 5 cour. 1 nom.
3 — Gustave Garreau, 2 cour. 1 nom.
- 1 Acc. Paul Dezaunay, 1 cour. 1 nom. (prix d'accessits).
2 — Louis Besnard, 3 cour. 8 nom.
3 — Albert Barbey, 1 cour. 4 nom.
4 — Adolphe Couché, 5 cour. 4 nom.
5 — Louis Couché, 3 cour. 6 nom.